

Québec, le 5 juin 2017

Objet : Demande d'accès n° 2017-05-117 – Lettre réponse

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 25 mai dernier, concernant les aires protégées et un inventaire de la biodiversité pour la région administrative de Montréal.

Voici la réponse à chacun des points de votre demande :

- Liste d'inventaire de la biodiversité trouvée dans les eaux du fleuve Saint-Laurent (territoire indiqué sur carte fournie par le demandeur, qui est une carte du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC)
- Noms et qualifications des personnes ayant effectué l'étude, et dates auxquelles elles ont été préformées;

Après vérification, nous vous informons que le (MDDELCC), ne détient aucun document permettant de répondre à ces deux points de votre demande.

- Division du pourcentage de la zone terrestre contre la zone aquatique qui est protégée;

Un document permet de répondre à ce point de votre demande, et est joint à la présente. Il s'agit de :

1. Nouvelle demande – inventaire biodiversité – 2017-05-117, 1 page.

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M<sup>me</sup> Mathilde Gagnon, analyste responsable de votre dossier, par courriel à l'adresse [mathilde.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:mathilde.gagnon@mddelcc.gouv.qc.ca), en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (2)

## Nouvelle demande - inventaire biodiversité - 2017-05-117

Le demandeur souhaite obtenir : « ...une division du pourcentage de la zone terrestre contre la zone aquatique qui est protégée. ». Voici les résultats :

### Région administrative de Montréal

	<b>Terrestre</b>	<b>Aquatique</b>	<b>Total</b>
<b>Superficie régionale</b>	498 km <sup>2</sup>	127 km <sup>2</sup>	625 km <sup>2</sup>
<b>Superficie en aires protégées</b>	14,53 km <sup>2</sup>	80,91 km <sup>2</sup>	95,44 km <sup>2</sup>
<b>Pourcentage d'aires protégées</b>	2,92 %	63,70 %	15,27 %